



préparation a la défense

Par **alibi30**, le **03/11/2010** à **17:44**

Bonjour, voila je passe devant le tribunal le 22 décembre j'ai etait contrôlé positif au thc et aussi a l'alcool. Je sais que je vais etre beaucoup sanctionne et je le mérite. Bref je vais quand meme essayer d'atténuer la sanction je ne suis vraiment pas fumeur regulier et je voudrai la prouver. Alors est il possible de faire un controle et d'en amener la preuve au tribunal si je le fait moi même. Si c'est le cas le mieu est il un test sanguin ou d'urine? merci beaucoup de votre reponse.

Par **Domil**, le **03/11/2010** à **17:49**

Prenez un avocat.

Seul vous risquez de vous enfoncer encore plus en tentant de vous trouver des excuses, de minimiser vos actes (le fait de ne pas fumer habituellement ne change rien à votre délit)

Par **benhamron**, le **03/11/2010** à **18:05**

Verifiez également l'état des points sur votre permis.
En cas de condamnation 8 points en moins

Par **alibi30**, le **03/11/2010** à **18:27**

Je n'ai que 8 point je suis jeune conducteur, j'ai un avocat commis d'office je ne veux pas minimiser mes actes c'est très grave c'est mes premiers ennuis avec la justice même avec les forces de l'ordre seulement j'ai peur que en prenant un avocat cela fait encore plus coupable je ne sais pas très bien expliquer ce que je veux dire mais voila. De plus j'ai entendu dire que a par la prise de sang il peuvent voir si il s'agit d'une prise récente et j'ai fumer l'avant veille je ne sais pas si j'ai une chance mais je l'espère car je regrette et pour ma première grosse connerie j'espère ne pas la payer toute ma vie et obtenir une seconde chance même si j'i crois pas.